

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aigunes) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_03

Contrat territoire lecture – année 2

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle signée en 2020 avec la DRAC, le Parc naturel régional du Verdon porte, avec l'association le Plancher des chèvres, un contrat territoire lecture pour une durée de trois années – mi-2020 à mi-2023.

Ce contrat vise à développer le livre et la lecture sur le territoire du Parc, et notamment les zones les moins structurées autour de la lecture publique. La zone de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon celle qui, au regard du diagnostic posé, n'est pas organisée en réseau et dont l'intercommunalité ne dispose pas de compétence culture, même si plusieurs acteurs du livre coexistent.

Les membres de la commission culture souhaitent maintenir l'action sur cette zone du territoire pour les trois années du contrat afin d'assoir et de consolider les bases (cf. commission de novembre 2021).

Le projet pour l'année 2022 – 2023 s'oriente autour de 2 axes que l'on retrouve dans tout contrat territoire lecture :

- Accueil d'un auteur.rice en résidence (temps de résidence pour créer son œuvre + temps de présentation de son travail)
- Temps de médiation culturelle et artistique en lien avec l'auteur par des artistes.

Le projet se déroulera sur la commune d'Aups (collège et médiathèque), la commune de Régusse et/ou Tourtour (école), tout le long du premier semestre 2023, avec un appel à candidature et sélection à l'automne 2022. La restitution finale du projet aura lieu à l'occasion de la fête du livre à Aups le 15 avril 2023. Nous souhaitons, au travers de ces intervenants, questionner le thème « imaginer la société demain ».

Coût total TTC : 18 750 €

DRAC – Préfecture de Région (80 %) 15 000 €

Autofinancement (20 %) 3 750 €

Les dépenses envisagées : intervention des artistes pour la médiation culturelle, auteur en résidence, outil de communication, salaire Parc et Plancher des chèvres.

Le coût du bénévolat de l'association du Plancher des chèvres (affichage, scolaire, rendez-vous préparatoires, etc.) est affiché à titre d'information en plus de ce plan de financement à hauteur de 1 800 €

La DRAC nous a déjà versé la subvention pour cette seconde année du contrat.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20220915-DEL22_09_B7

... / ...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL22_09_B7_03

